

DESCRIPTION DES TRAVAUX

SITUÉ À L'ENTRÉE DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP TOURMENTE, LE BÂTIMENT DES ATELIERS FAIT PARTIE D'UN NOYAU DE 5 BÂTIMENTS PARMI LES PLUS ANCIENS DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE.

LE BÂTIMENT DES ATELIERS SERT ESSENTIELLEMENT D'ESPACE DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS QUI ENTRETIENNENT LE SITE, MAIS ON RETROUVE À SON EXTRÉMITÉ "EST" UN BLOC SANITAIRE ACCESSIBLE AU PUBLIC. LA DALLE DE BÉTON DE CE SECTEUR DU BÂTIMENT NECESSITE DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS, IMPLIQUANT LA RÉNOVATION DES INTÉRIEURS DU BLOC SANITAIRE. DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE DRAINAGE DU SITE S'EFFECQUERONT EN PARALLÈLE À CES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉNOVATION.

LE PRÉSENT DOCUMENT DÉTAILLE LES TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURS QUI DEVONT ÊTRE EFFECTUÉS À L'INTÉRIEUR DU BLOC SANITAIRE. DES SECTIONS DE DEVIS EN ARCHITECTURE COMPLÉMENTAIRES À CES PLANS SONT INTÉGRÉS AU DEVIS PRÉPARÉ PAR TÉTRATECH.

DESCRIPTION OF WORK

LOCATED AT THE ENTRANCE TO THE RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP TOURMENTE (NATIONAL WILDLIFE RESERVE), THE WORKSHOP BUILDING IS PART OF A NUCLEUS OF FIVE BUILDINGS THAT ARE AMONG THE OLDEST TO BE FOUND IN THE NATIONAL WILDLIFE RESERVE.

THE WORKSHOP BUILDING WILL ESSENTIALLY SERVE AS A WORK SPACE FOR THE SITE'S MAINTENANCE EMPLOYEES, BUT A SANITARY UNIT WITH PUBLIC ACCESS IS LOCATED AT ITS EASTERN END. THE CONCRETE SLAB OF THIS SECTOR OF THE BUILDING IS IN NEED OF MAJOR REPAIR WORK, INVOLVING RENOVATION OF THE INTERIOR SPACES OF THE SANITARY UNIT. SUPPLEMENTARY SITE-DRAINAGE WORK WILL BE CARRIED OUT CONCURRENTLY WITH THE REPAIRS AND RENOVATION.

THIS DOCUMENT OUTLINES THE RENOVATION WORK REQUIRED INSIDE THE SANITARY UNIT. SECTIONS OF THE ARCHITECTURAL SPECIFICATIONS TO COMPLEMENT THESE PLANS ARE INCLUDED WITH THE SPECIFICATIONS PREPARED BY TETRATECH.

LISTE DES PLANS

- A-1 DESCRIPTION DES TRAVAUX ET LOCALISATION
- A-2 PLAN DE DÉMOLITION
- A-3 PLANS DE CONSTRUCTION
- A-4 ÉLEVATIONS INTÉRIEURES
- A-5 DÉTAILS

PLANS LIST

- A-1 DESCRIPTION OF WORK - LOCALISATION
- A-2 DEMOLITION PLAN
- A-3 CONSTRUCTION PLANS
- A-4 INTERIOR ELEVATIONS
- A-5 DETAILS

LOCALISATION DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE - LOCALISATION OF ARCHITECTURAL WORK



BÂTIMENT DES ATELIERS - ZONE DES TRAVAUX
 WORKSHOP BUILDING - WORK ZONE

ENTRÉE DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP TOURMENTE (GUÉRITE)
 ENTRANCE TO THE RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP TOURMENTE (SENTRY BOX)

NOTES GÉNÉRALES:

NG1. SOUMISSIIONNER SELON LES DIMENSIONS INDIQUÉES AUX PLANS MAIS TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DES LIEUX DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS AVANT DE PROCÉDER À TOUTS TRAVAUX. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE SUR LE PLAN. PRENDRE SUR PLACE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE L'OUVRAGE. RAPPORTER AU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL TOUTE ERREUR OU OMISSION AUX PLANS ET SPÉCIFICATIONS POUVANT AFFECTER LA QUALITÉ DES TRAVAUX.

NG2. LES ANNOTATIONS COMPRISSES DANS LES LÉGENDES DES TRAVAUX SOUS-ENTENDENT LE DÉMANTÈLEMENT DE TOUTS LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES COMPOSANTES MÊME SI CEUX-CI NE SONT PAS MENTIONNÉS.

NG3. RAGREER, BOUCHER, RÉPARER: LORSQUE L'UN DE CES MOTS EST INSCRIT AUX PLANS CELA IMPLIQUE QUE L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES SURFACES NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES ET LES OUVERTURES FAITES PAR L'ENTREPRENEUR EN UTILISANT LES MÊMES MATÉRIAUX ADJACENTS DE REMPLISSAGE ET DE FINITION AFIN QUE LES NOUVELLES SURFACES SOIENT DE NIVEAU ET D'APPARENANCES IMPECCABLES (NE PLUS VOIR LES TRACES DES ÉLÉMENTS DÉMANTÈLÉS).

NG4. TOUTS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EXÉCUTÉS SUIVANT LES NORMES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR.

NG5. FOURNIR LES PRODUITS ET MATÉRIAUX, LES OÙTILLAGES, LA MAIN D'ŒUVRE COMPÉTENTE ET LES CADRES DE MAÎTRISE NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE. TOUTS LES MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS SERONT STRICTEMENT POSÉS SUIVANT LES SPÉCIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

NG6. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX DÉPENDENT DES CONDITIONS DE CHANTIER, ILS SONT TENUS DE COMPLÉTER LES OUVRAGES SELON LES RÈGLES DE L'ART DE LEUR MÉTIER ET À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.

NG7. DANS LE PÉRIMÈTRE IDENTIFIÉ PAR LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTE STRUCTURE, CONSTRUCTION, FINITION, SURFACES, APPAREILLAGES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES AFIN QU'ILS NE SOIENT PAS ENDOMMAGÉS DURANT LES TRAVAUX. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRA ÊTRE APPORTÉE À LA PROTECTION DES FÊTRES ET PORTES EXTÉRIÈRES (INCLUANT QUINCAILLERIE) EXISTANTES DANS LE BLOC SANITAIRE QUI SERONT CONSERVÉES EN PLACE DURANT LES TRAVAUX. SI DES BRIS SURVENAIENT SUR LES LIEUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA À SES FRAIS RAGREER TOUTE SURFACE, CONSTRUCTION EXISTANTE OU AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR.

NG8. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET GARDER EN ÉTAT DE FONCTIONNEMENT UN EXTINCTEUR PORTATIF SUR LES LIEUX DES TRAVAUX.

NG9. TOUTS LES CHOIX DE COULEURS ET DE FINIS SONT SPÉCIFIÉS DANS LES SECTIONS DE DEVIS D'ARCHITECTURE.

NG10. SOUMETTRE POUR APPROBATION AU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL, TOUTE MODIFICATION AUX TRAVAUX OU AUX MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS AUX DESSINS.

NG11. DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, ENLEVER DU SITE TOUTS DÉBRIS, DÉCHETS ET SURPLUS DE MATÉRIAUX AFIN D'ÉVITER TOUTE ACCUMULATION. À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROCÉDER À L'ENLÈVEMENT PROTECTIONS ET/OU DES ACCESSOIRES DIVERS. UN DERNIER NETTOYAGE COMPLET DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ, LAISSANT LES LIEUX DANS UN ÉTAT PARFAIT DE PROPRÉTÉ ET CE, AVANT LA LIVRAISON FINALE DU CHANTIER.

GENERALS NOTES:

GC1. SUBMIT A TENDER ACCORDING TO THE DIMENSIONS INDICATED ON PLANS. HOWEVER, ALL DIMENSIONS AND CONDITIONS OF THE PREMISES MUST BE CHECKED ON SITE BY THE CONTRACTOR AND HIS/HER SUB-CONTRACTORS PRIOR TO PERFORMING ANY WORK. NO DIMENSION SHALL BE MEASURED ON THE BASIS OF A PLAN. ALL MEASURES MUST BE TAKEN ON SITE IN ORDER TO PROPERLY PERFORM WORK. REPORT ANY ERROR OR OMISSION IN THE PLANS AND SPECIFICATIONS THAT COULD AFFECT THE QUALITY OF WORK TO THE DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE.

GC2. IT IS UNDERSTOOD THAT THE ANNOTATIONS APPEARING IN THE KEYS PERTAINING TO WORK COVER THE DISMANTLING OF ALL ELEMENTS REQUIRED AS PART OF INSTALLING THE NEW COMPONENTS EVEN WHERE THESE ELEMENTS ARE NOT EXPRESSLY MENTIONED.

GC3. FINISHING (TOUCHING UP), FILING, REPAIRING: IT IS UNDERSTOOD THAT WHENEVER ONE OF THESE WORDS APPEARS IN THE PLANS, THE CONTRACTOR MUST REPAIR THE RECENTLY EXPOSED SURFACES AND THE OPENINGS THAT HE OR SHE HAS CREATED, USING THE SAME ADJACENT FINISHING AND FILING MATERIALS SO THAT THE NEW SURFACES ARE TRUE AND FLUSH AND OFFER AN IMPECCABLE APPEARANCE (I.E., NO TRACE OF DISMANTLED ELEMENTS SHOULD BE APPARENT).

GC4. ALL WORK SHOULD BE PERFORMED ACCORDING TO THE STANDARDS OF QUEBEC CONSTRUCTION CODE - 2005 AND THE CAN/CSA B651-04 STANDARD.

GC5. SUPPLY THE PRODUCTS AND MATERIALS, TOOLS, SKILLED LABOUR AND CONTROL FRAMEWORKS REQUIRED FOR THE PERFORMANCE OF WORK. ALL MATERIALS AND EQUIPMENT SHALL BE INSTALLED STRICTLY IN ACCORDANCE WITH MANUFACTURERS' SPECIFICATIONS AND RECOMMENDATIONS.

GC6. THE CONTRACTOR AND HIS/HER SUB-CONTRACTORS SHALL TAKE INTO ACCOUNT THAT WORK DEPENDS ON WORK SITE CONDITIONS. THEY MUST COMPLETE WORK IN ACCORDANCE WITH GENERALLY ACCEPTED PRACTICES AND TO THE SATISFACTION OF THE DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE.

GC7. THE CONTRACTOR SHALL PROTECT EVERY STRUCTURE, CONSTRUCTION, FINISH, AND ELECTRICAL/MECHANICAL COMPONENT TO PREVENT ANY DAMAGE TO THEM DURING WORK. PARTICULAR ATTENTION MUST BE PAID TO PROTECTING CARPETS. THE CONTRACTOR SHALL, AT HIS/HER EXPENSE, TOUCH UP ANY SURFACE (E.G., GROUND, FLOOR, WALL, PARTITION, CEILING, BROKEN ACOUSTIC TILE, ETC.), ANY OTHER EXISTING CONSTRUCTION AS WELL AS ANY LANDSCAPING COMPONENT ON THE PREMISES THAT ARE AFFECTED BY WORK.

GC8. THE CONTRACTOR SHALL PROVIDE A PORTABLE EXTINGUISHER ON THE WORK SITE AND MAINTAIN IT IN GOOD WORKING ORDER.

GC9. ALL CHOICES OF COLOURS AND FINISHES SHALL BE SPECIFIED INTO ARCHITECTURAL SPECIFICATIONS.

GC10. SUBMIT ANY MODIFICATION TO THE WORK OR MATERIALS SPECIFIED IN THE DRAWINGS FOR THE DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE'S APPROVAL.

GC11. FOR THE DURATION OF WORK, REMOVE FROM THE WORK SITE ALL DEBRIS, TRASH AND SURPLUS MATERIALS SO AS TO AVOID ANY ACCUMULATION. AT THE END OF WORK, THE CONTRACTOR SHALL PROCEED TO REMOVE VARIOUS ACCESSORIES. A FINAL, COMPLETE CLEAN-UP SHALL BE PERFORMED, LEAVING THE PREMISES PERFECTLY CLEAN - PRIOR TO THE FINAL DELIVERY OF THE PROJECT.

1	POUR SOUMISSION	2015-06-19
1	POUR COMMENTAIRES 99%	2015-03-13
0	PLAN PRELIMINAIRE 85%	2015-01-30

Modification	Date
A. No du détail	A. Detail No
B. Localisation	B. Localisation
C. Sur feuille No	C. On sheet No

CONCEPTION: DESING:
 Conçu par: Designed by:
 CATHERINE MAHEUX ET MARTIN GIRARD

Dessiné par: Drawn by:
 CATHERINE MAHEUX ET MARTIN GIRARD

Verifié par: Checked by:
 CATHERINE MAHEUX, ARCHITECTE

Chargé de projet: Project manager by:
 MARIO LAFOND, ARCHITECTE



VALIDÉ PAR: VALIDATED BY:
 Gestionnaire de projet: Project manager:
 CLAUDIA GAUDREAU

Gestionnaire principal de projet: Project director:
 SOPHIE HUOT

Projet: Project:
 RÉPARATION DES SANITAIRES DES ATELIERS ET DRAINAGE DU SITE - PHASE II
 RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP TOURMENTE
 REPAIRS OF WORKSHOP WASHROOMS AND SITE DRAINAGE - PHASE II

Titre du dessin: Drawing title:
 DESCRIPTION DES TRAVAUX ET LOCALISATION
 DESCRIPTION OF WORK AND LOCALISATION

Date: Feuille:
 JANVIER 2015 / JANUARY 2015 A-1
 Échelle: Scale:
 AUCUNE 5
 Réf. Consultant: Ref. Consultant:
 201458
 No de référence: Reference no:
 Ministère: Ministry:
 R.064816.019